PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le deux février, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le onze février deux mille seize à vingt heures, à la Mairie de Vers.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Intervention de Monsieur PAN, policier municipal de Viry
- 2. Approbation du Conseil du 14 janvier 2016
- 3. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
- 4. Compte-rendu des travaux en cours
- 5. Budget principal : dépenses d'investissement par anticipation
- 6. Demandes de subventions sur projets d'investissement
- 7. Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment mairie
- 8. Convention de partenariat avec AGIRE 74 pour l'année 2016
- 9. Convention d'occupation à titre précaire
- 10. Emplois d'été
- 11. Composition des commissions communales et intercommunales
- 12. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
- 13. Divers

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

Théorique

En exercice

Présents

Votants

15

12

11

11

<u>Présents</u>: Messieurs J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, D. ERNST, X. GROS, G. VERNE, R.VILLET, Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, M-A.VIRET

Excusé(s): J.LAVOREL

Absent (s):

Geoffroy VERNE a été élu secrétaire

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une discussion sur l'attribution d'une subvention à l'école pour un projet de classe découverte en point n°7. Tous acceptent.

1/ INTERVENTION SUR LA POLICE PLURICOMMUNALE

• Intervention de Monsieur MUGNIER, Maire de Valleiry

Monsieur MUGNIER explique le processus qui a amené les maires du Vuache à envisager la création d'une police pluri communale. Si l'idée est partie d'un besoin exprimée par Viry et Valleiry, la réflexion sur la possibilité d'un fonctionnement pluri communal a été élargie aux 10 Communes du Vuache, parmi lesquelles 7 ont poursuivi l'étude jusqu'au chiffrage du projet.

A ce jour, 5 Communes ont décidé de s'engager (Chênex, Chevrier, Valleiry, Viry, Vulbens) Feigères et Vers ne se sont pas encore prononcés.

L'idée fondatrice d'une police pluri communale est d'étoffer un service, qui soit commun à tout le monde, avec le même niveau de services.

Chaque Maire restera compétent sur sa Commune et pourra définir ses besoins prioritaires.

L'engagement des Communes doit se faire avec une vision à plusieurs années pour éviter de mettre en péril le fonctionnement du service et les recrutements qui seront réalisés (protocole de rétractation restant à définir).

Les Communes créatrices du service décideront à terme des modalités d'entrée d'autres Communes qui pourraient être intéressées pour rejoindre le service mis en place.

PV 11,02.2016.docx

• Intervention de Monsieur PAN, Policier Municipal de Viry

Monsieur PAN explique les rôles et missions d'une police municipale, ses avantages et les relations entre les différents acteurs (hiérarchie, relations avec les services de gendarmerie et services de l'Etat...)

La Police Municipale a un rôle à jouer dans les petites Communes : répression des infractions, mais également prévention (patrouilles et pédagogie).

Elle apporte également une aide aux services communaux par ses connaissances juridiques et son réseau de partenaires, permettant de proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées.

L'objectif de la police pluri communale est de maintenir un contact régulier avec les élus pour organiser le fonctionnement du service.

La mise en place concrète d'une police pluri communale demande des délais assez longs (recrutements, formations, agréments, assermentations...).

Il est nécessaire que les Communes qui n'ont pas encore pris leur décision se positionnent rapidement pour permettre la poursuite du processus par les Communes qui ont donné leur accord.

Au vu des différents éléments présentés par Messieurs MUGNIER et PAN et du chiffrage présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2016, le Conseil Municipal prendra sa décision lors de sa prochaine séance.

2/ APPROBATION DU CONSEIL DU 14 JANVIER 2016

Pas de remarque.

3/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Pas d'autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a décidé de procéder au retrait de la délégation octroyée à Madame Joëlle LAVOREL en matière d'urbanisme, en raison du risque de conflits d'intérêts entre ses responsabilités exercées dans son activité professionnelle et au sein de la Commune du fait de sa délégation.

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière réunion Maire-Adjoints, une discussion sur la réattribution des responsabilités entre les Adjoints a été conduite, de sorte que Madame Joëlle LAVOREL puisse bénéficier d'une nouvelle délégation.

Monsieur le Maire est actuellement en attente de la réponse de Madame Joëlle LAVOREL quant aux nouvelles responsabilités qu'elle souhaiterait prendre.

4/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS

Urbanisme : l'enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme de la Commune de Vers aura lieu du 29 février au 2 avril inclus. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'habituelles d'ouverture au public. Permanence du Commissaire enquêteur les 2, 7, 22 mars et 2 avril.

Voirie : mise en place des aménagements (plots, balises), nettoyage des fossés, essai d'une balayeuse pour le tracteur, en vue d'une décision d'achat à prendre lors du vote du budget.

- périscolaire : vérifications en cours suite aux travaux sur la charpente.
- Appartement au dessus du salon de coiffure : suite au départ des locataires, d'importants travaux de rénovation sont à prévoir. Monsieur le Maire suggère de demander à l'association AGIRE 74 d'évaluer les travaux qu'ils pourraient réaliser. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette proposition.

Liaison piétonne : organisation de la coordination entre les différents concessionnaires de réseaux.

Appartement Ecole : M.DUBARRY part à la retraite à la fin de l'année scolaire et souhaiterait rester quelques mois supplémentaires dans l'appartement.

Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à cette demande mais en réétudieront les conditions de location, dans la mesure où M.DUBARRY se voit appliquer un loyer préférentiel de par sa fonction au sein du groupe scolaire. Ces conditions (temps de prolongation et tarifs) seront définies en tenant compte des

Page 2 sur 8 PV 11.02.2016.docx

nécessités de rénovation et des demandes de logement qui seraient exprimées par des enseignants ou par le nouveau Directeur.

Scolaire:

Article

- La création d'une cinquième classe à la rentrée 2016 est confirmée
- Demandes des enseignants, à discuter lors de l'élaboration du budget :
 - 2 photocopieurs couleurs
 - 1 vidéoprojecteur
 - changement de 6 PC pour l'école numérique
 - Équipement pédagogique + équipement mobilier pour la 5ème classe

5/ BUDGET PRINCIPAL: RÈGLEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 PAR ANTICIPATION (délibération) Annule et remplace la délibération n°D2016-001

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice à moins que le conseil ne l'autorise en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités énoncé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions cidessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant

Chapitre 20 : 2 000 €, soit 11,58% des crédits votés au BP 2015, imputés comme suit :

Article Libellé Montant
202 Frais d'études 2 000 €

Chapitre 21 : 33 000 €, soit 22.30% des crédits votés au BP 2015, imputés comme suit :

, 4 4010	Libono	Montant
2111	Achat terrains nus	3 500 €
2128	Autres aménagements de terrains	5 000 €
2135	Installations générales, aménagements	2 000 €
2151	Réseaux de voirie	15 500€
2152	Installations de voirie	2 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000 €
2184	Mobilier	2 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €

Chapitre 23 : 20 000 €, soit 1,67% des crédits votés au BP 2015, imputés comme suit :

ALTICLE		Libelle	Montant
2313	Constructions		10 000 €
2315	Installations		10 000 €

PRECISE que les crédits susvisés seront repris au budget primitif 2016.

6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR PROJETS D'INVESTISSEMENT

• Demandes de subvention pour la réhabilitation du bâtiment « Mairie et salle communale » (délibérations)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de bâtiment « mairie et salle communale » visant sa mise en accessibilité et rénovation thermique, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 735 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Développement des Territoires, d'un montant de 240 000 €.

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, d'un montant de 100 000 €.

En l'état actuel du dossier, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montants HT	%	Etat du dossier
Fonds Européens - FEDER	65 440.00 €	9%	Subvention à solliciter ultérieurement
Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local	100 000.00 €	14%	Subvention sollicitée
Etat - Fonds sénatoriaux	10 000.00 €	1%	Subvention à solliciter
Etat - DETR 2014	50 000.00 €	7%	Aide accordée, pour l'accessibilité
Région DEFFIBAT 2015	42 560.00 €	6%	Aide accordée, pour la rénovation énergétique
Département - FDDT	240 000.00 €	33%	Subvention sollicitée
SYANE - Appel à projets "Rénovation énergétique des bâtiments publics" 2013	80 000.00 €	11%	Aide accordée, pour la rénovation énergétique
Total financements sollicités	588 000.00 €	80%	
Fonds propres	47 000.00 €	6%	
Emprunt	100 000.00 €	14%	
Total autofinancement	147 000.00€	. 20%	
TOTAL	735 000 00€	100%	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet pour un coût de 735 000 € HT et le plan de financement prévisionnel présenté, à 8 voix POUR et 3 voix CONTRE (A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, G.VERNE)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents organismes précités pour l'octroi des subventions présentées ci-dessus, à l'unanimité des 11 votants.

• Demandes de subventions pour la création d'une voie à mobilité douce (délibérations)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une voie à mobilité douce entre le Chef-Lieu et le Hameau de Maison-Neuve, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 156 400 € HT, plus une option pour équiper la voie d'un éclairage public, estimée à 60 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter :

- Une aide financière de l'Etat dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, à hauteur de 60 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie.
- Monsieur le Président du SIAV pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie.
- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, d'un montant de 60 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement et de 24 000 € pour l'installation optionnelle de l'éclairage public.

En l'état actuel du dossier, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montants HT	%	Etat du dossier
Travaux d'aménagement		· "	
Fonds Européens - FEDER	40 000.00 €	26%	Subvention à solliciter ultérieurement
Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local	60 000.00 €	38%	Subvention sollicitée
Etat - Amendes de police	20 000.00 €	13%	Subvention sollicitée
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache	5 000.00 €	3%	Subvention sollicitée
Total financements sollicités	125 000.00 €	80%	
Fonds propres	31 400.00 €	20%	
Emprunt	0 €	0%	

Total autofinancement 31 400.00 €	20%	
TOTAL Travaux d'amenagement 156 400.00 €	100%	

Option éclairage public			
Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local	24 000.00 €	40%	Subvention sollicitée
Total financements sollicités	24 000.00€	15%	
Fonds propres	36 000.00 €	60%	
Total autofinancement	36 000.00€	23%	
TOTAL Éclairage public	60 000:00€	100%	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet d'aménagement d'une voie à mobilité douce pour un coût de 156 400 € HT pour les travaux d'aménagement et de 60 000 € HT pour l'option « éclairage public », ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.DUPARC).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents organismes précités pour l'octroi des subventions présentées ci-dessus, à l'unanimité des 11 votants pour les demandes de subventions auprès de l'Etat et à l'unanimité des 10 votants pour la demande de subvention au SIAV, Monsieur Dominique ERNST ne prenant pas part à la discussion sur ce sujet.

7/ SUBVENTION À L'OCCE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DÉCOUVERTE ET D'UNE SORTIE « RANDONNÉE » (délibération)

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires rappelle à l'assemblée que les subventions sont généralement attribuées dans le cadre du vote du budget général de l'exercice.

Il est cependant nécessaire d'examiner les demandes des écoles maternelle et primaire de Vers dès à présent, dans la mesure où les enseignantes souhaitent savoir si elles peuvent compter sur la participation de la Commune dans le montage financier de leurs deux projets.

Le projet n°1 est d'organiser un séjour de 3 jours et 2 nuits dans la Loire, sur le thème de la "Découverte du Monde" pour les classes de Petite, Moyenne, Grande Sections et CP. Ce séjour s'insère dans le projet pédagogique suivi tout au long de l'année scolaire : le travail sur les 5 continents, les différents modes de vie et les particularités de certaines cultures.

Le coût prévisionnel du projet, qui s'élève à 10 200 €, pourrait être cofinancé par le Conseil Général, l'Association de Parents d'élèves, les parents et la Commune.

Le projet n°2 est de participer à une sortie « Rando Vuache » avec les 3 classes de Grande Section-CP, CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2, pour un coût de 150 € par classe.

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires préconise de soutenir ces projets et souhaite savoir quelle suite donner à ces demandes.

Après avoir pris connaissance des projets et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

EST FAVORABLE au projet d'organisation d'une classe découverte pour les élèves de Petite, Moyenne, Grande Sections et CP.

SOUHAITE que tous les partenaires soient sollicités pour participer au financement de ce projet (Conseil Général, l'Association de Parents d'élèves, Parents).

ATTRIBUERA une subvention à l'OCCE pour permettre la réalisation de ce projet. Son montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget 2016 en fonction du plan de financement définitif présentée par l'OCCE, avec un maximum fixé à 3 000 €.

EST FAVORABLE au projet d'organisation d'une sortie « randonnée » pour les 3 classes de Grande Section-CP, CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2.

ATTRIBUERA une subvention à l'OCCE pour permettre la réalisation de ce projet. Son montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget 2016 en fonction du plan de financement définitif présentée par l'OCCE, avec un maximum fixé à 450 €.

8/ RÉHABILITATION DU BÂTIMENT MAIRIE: AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC DMA ARCHITECTURES (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 janvier 2014, le Conseil Municipal a attribué au cabinet DMA Architectures le marché de maîtrise d'œuvre pour la « mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bâtiment mairie et salle communale ».

Le montant prévisionnel initial de travaux, basé sur une estimation réalisée par le CAUE, était de 424 050 € HT. Or, après étude de faisabilité plus fine de l'ensemble du projet, le montant prévisionnel des travaux atteint la somme de 735 000 € HT.

La rémunération du maître d'œuvre étant définie en fonction du montant des travaux (11,5%, selon les termes de l'acte d'engagement), il est nécessaire d'envisager sa réévaluation.

Le montant des honoraires supplémentaires correspondants s'élève à 35 825.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à cette affaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR et 3 voix CONTRE (A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, G.VERNE):

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché conclu avec l'entreprise DMA Architectures pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la « mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bâtiment mairie et salle communale », d'un montant de 35 825.00 € HT.

INSCRIT la dépense au budget primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

9/ CONVENTION D'ADHÉSION ET DE PARTENARIAT 2016 AVEC L'ASSOCIATION AGIRE 74 (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a fait appel à l'association « AGIRE 74 » pour la réalisation de la première tranche des travaux d'aménagement des jardins familiaux et que la seconde tranche de travaux est prévue prochainement.

La convention précédemment conclue avec « AGIRE 74 » portait sur les travaux réalisés en 2015. Il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour fixer les conditions de son partenariat avec la Commune et permettre la rémunération de son intervention pour les travaux 2016.

Monsieur le Maire présente la convention proposée pour la période du 15 février au 15 juin 2016, qui prévoit notamment les modalités financières suivantes :

- Adhésion à l'association pour l'année 2016 : 40 €
- Paiement du service rendu : 2 400 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 11 votants :

APPROUVE le projet de « convention d'adhésion 2016 et de partenariat » annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

10/ CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL À TITRE PRÉCAIRE (délibération)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la gérante du salon de coiffure « Nass'Coiffure » de pouvoir bénéficier du sous-sol du bâtiment dont elle occupe actuellement le rez-de-chaussée, pour y installer ses machines à laver et sécher le linge utilisées pendant son activité.

Monsieur le Maire précise que cette occupation ne pourra être que temporaire, dans l'attente de la réalisation des travaux de rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment, à l'issue desquels il faudra décider de l'affectation du sous-sol.

Monsieur le Maire précise qu'en l'état actuel, les réseaux d'eau et d'électricité alimentant le sous-sol sont ceux de l'appartement du 1^{er} étage et qu'ils ont été repris par la Commune depuis que les locataires sont partis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention d'occupation du sous-sol du bâtiment à titre précaire et de fixer la redevance correspondante. Il présente les différentes dispositions du projet de contrat.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

APPROUVE le projet de convention d'occupation à titre précaire tel que présenté.

FIXE la redevance mensuelle à 60 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la gérante du salon de coiffure la convention d'occupation à titre précaire, selon le modèle annexé à la délibération.

11/ EMPLOIS D'ÉTÉ (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune avait l'habitude d'embaucher chaque année deux jeunes pour travailler avec l'agent technique au mois d'août.

Il propose au Conseil Municipal de créer à nouveau deux emplois pour l'été 2016, en juillet.

Il précise que les conditions d'emploi sont régies par la réglementation en vigueur et propose que les employés soient rémunérés sur la base du traitement accordé à un adjoint technique 2ème classe au 1er échelon.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à préciser les suites à donner à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

DECIDE de créer deux postes d'agents techniques non titulaires, pour une durée déterminée, du 1er juillet au 31 juillet 2016, pour assurer des travaux de bâtiments et travaux divers à raison de 35 heures de travail hebdomadaire.

PRECISE que ces agents seront rémunérés sur la base du traitement accordé à un adjoint technique 2ème classe au 1er échelon.

PRECISE que ces agents seront placés sous l'autorité directe de l'Agent Technique Principal.

CHARGE Monsieur le Maire de récolter les candidatures et de les présenter à une prochaine séance de Conseil Municipal afin que les deux candidats retenus soient désignés par tirage au sort, parmi les candidats « prioritaires », le cas échéant.

PRECISE que seront considérés comme candidats « prioritaires », les jeunes Vernois(es) n'ayant pas encore travaillé pour la Commune.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités d'embauche pour les candidats qui seront alors désignés.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

12/ COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

• Modification des membres des commissions communales (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°D2014_026, le Conseil Municipal a constitué des commissions communales et désigné leurs membres et responsables.

Suite à la démission de Mathieu BRIZON, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent intégrer les commissions et instances dont il faisait partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 11 votants :

MODIFIE la composition de la Commission Finances comme suit :

Responsable: Eddy CLERC

Membres: Jean-Pierre CHAUVET, Monique DUPARC, Marie-Andrée VIRET

NOMME Dominique ERNST représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole.

• Modification des délégués aux différentes structures intercommunales et aux commissions de la Communauté de Communes du Genevois (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°D2014_024 et D2014_037, le Conseil Municipal a désigné les membres délégués aux différentes structures intercommunales auxquels la commune est adhérente et les membres délégués aux différentes commissions de travail de la CCG.

Suite à la démission de Mathieu BRIZON, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent intégrer les structures et commissions dont il faisait partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 11 votants :

MODIFIE les délégués aux commissions de la CCG comme suit :

COMMISSIONS	TITULAIRES (inchangés)	SUPPLEANTS
Finances, personnel et mutualisation	Eddy CLERC	Monique DUPARC
Transfrontalière	Marie-Andrée VIRET	-

DESIGNE comme représentant de la Commune au Comité de jumelage : Eddy CLERC

13/ COMPTE-RENDU SIVU ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

SIAV / SIPCV:

- Vote du CA 2015 (léger bénéfice) et du BP 2016.
- Contact des propriétaires riverains des zones protégées par Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope sur Viry afin de mettre en place une gestion élargie.
- Chantiers participatifs, formations à la taille des arbres
- Parution prochaine du catalogue floristique du Vuache
- Poursuite du travail sur la fusion des 2 syndicats
- Loi sur les pesticides

Natation scolaire : réunion à la CCG avec l'Inspectrice d'Académie : Bilan de l'activité et discussion sur une nouvelle convention.

Modification des cycles d'enseignement. La natation scolaire concernera le cycle 2.

Discussion sur les coûts importants.

Demande de négociation avec Vitam

<u>CCG, Commission sociale</u>: questionnaire destiné à l'ensemble de la population du territoire pour déterminer le nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une mutuelle, susceptibles d'être intéressées par la négociation d'un contrat groupe.

Ouverture d'une résidence jeunes à Saint Julien en Juillet 2016, réservée aux jeunes en situation précaire Révision des critères d'attribution des places en crèche.

Projet de création d'une « Maison de santé du Vuache » à Valleiry et d'une résidence pour personnes âgées.

CCG, Mobilité et transports :

2015 : déclaration d'utilité publique pour le tram, modification des tarifs du transport scolaire

2016 : renégociation de la délégation de service public pour plusieurs lignes, recherche d'un lieu de stationnement pour les bus pour éviter de retourner au dépôt de La Roche sur Foron, modification des inscriptions aux transports scolaires (inscriptions en ligne, achat d'un nouveau logiciel de gestion).

13/ DIVERS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de la CCG d'organiser un évènement convivial regroupant les différentes communes en 2016 et demande qui serait intéressé pour participer au groupe de travail qui sera créé pour l'organiser. Personne ne se manifeste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maîne, Raymond VILLET Les Adjoints, Monique DUPARC

Dominique ERNST

Joëlle LAVOREL

(excusée)

Eddy CLERC

Les Conseillers, Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS

Mélanie SAXOD

Geoffroy VERNE

Marie-Andrée VIRET